ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 68521

Texte de la question

M. Edouard Landrain interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de l'aide à domicile. Cette branche couvre plus de 120 000 salariés à 90 % féminin, à temps partiel choisi, dans des conditions de travail et de salaire très précaires. L'accord de réduction du temps de travail a été agréé par le Gouvernement ; son objectif majeur était l'augmentation des contrats de travail des salariés compris entre 18 et 26 heures hebdomadaires, et ce, grâce aux heures dégagées par la RTT des autre salariés. Tous les salariés, qu'ils aient ou non réduit leur temps de travail, bénéficient d'une augmentation de 11,43 % de leur taux horaire. Le Gouvernement semble bloquer cet accord conclu entre les partenaires sociaux et le ministère. Il aimerait savoir quand les moyens nécessaires pour appliquer cet accord seront mis en place.

Données clés

Auteur : M. Édouard Landrain
Circonscription : Loire-Atlantique (5e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68521
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6277